

Télétravail dans les sociétés d'assurances

Avenant du 3 octobre 2024
à l'accord du 9 novembre 2021

Entre :

- la Fédération Française de l'Assurance (FFA), représentée par M. Meyer

d'une part,

Et :

- la Fédération CFDT Banques et Assurances, représentée par M. Besnard
- la CFE-CGC Fédération de l'Assurance, représentée par M. Vincent
- la Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services et Force de Vente » (CSFV), représentée par Mme Le Pape
- l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Fédération Banques-Assurances, représentée par M. Daloz

d'autre part,

Télétravail dans les sociétés d'assurances – avenant du 3 octobre 2024 à l'accord du 9 novembre 2021

il est convenu de ce qui suit :

Article 1 :

L'article 18 de l'accord relatif au télétravail dans les sociétés d'assurances est modifié comme suit :

Article 18 - Durée de l'accord

Le présent accord, conclu pour une durée déterminée, est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2025. Le renouvellement de cet accord sera inscrit de plein droit à l'agenda social 2025.

Article 2 :

Les signataires s'engagent à effectuer sans délai les démarches nécessaires au dépôt légal ; le présent avenant entre en vigueur le lendemain du jour dudit dépôt.

Fait à Paris, le 3 octobre 2024

Pour l'organisation d'employeurs :

Fédération Française de l'Assurance (FFA)
Alexis Meyer

Signé par :




6D8699CD0156433...

Pour les organisations syndicales :

Fédération CFDT Banques et Assurances
Jean-François Besnard

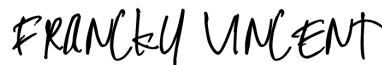
DocuSigned by:



988C042EE17849F...

CFE-CGC Fédération de l'Assurance
Francky Vincent

DocuSigned by:



602A4B43570E4D7...

Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services
et Force de Vente » (CSFV)
Virginie Le Pape

Signé par :



4984F986493D4EC...

Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
Fédération Banques-Assurances
Franck Daloz

DocuSigned by:



F089F987182F4C1...